



République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



Construisons le Développement de Demain

SECRETARIAT TECHNIQUE DU C2D

Avis de recrutement :

*Un (1) Spécialiste en Passation de Marchés pour la Régie
d'avance auprès du Secrétariat Technique
du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)*

TERMES DE REFERENCE

29 décembre 2022

I. CONTEXTE GENERAL / PRESENTATION DU PROGRAMME

a. MISE EN PLACE

Après l'atteinte par la Côte d'Ivoire, le 26 juin 2012, du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (I-PPTE), les créanciers du Club de Paris, dont la France, ont décidé d'annuler plus de 1,7 milliard USD de créances au titre de l'I-PPTE renforcée, et 4,7 milliards USD au titre de l'allègement bilatéral additionnel.

L'effort bilatéral additionnel de la France prévoit, entre autres, le traitement de la totalité de la dette publique d'aide au développement, pour un montant de 2,9 milliards EUR. (**soit 1 902 Mds FCFA**). Cet effort, qui se traduit par la mise en place de contrats de désendettement et de développement

(C2D) prend la forme d'une subvention correspondant au montant des échéances payées au titre de la dette pendant la durée des contrats. Selon ce mécanisme, le pays bénéficiaire continue d'honorer le service de la dette. Sitôt le remboursement constaté, la France lui reverse une subvention d'un montant équivalent, pour financer des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, sélectionnés d'un commun accord.

La signature de l'accord bilatéral d'annulation de dette a eu lieu, le 24 juillet 2012, et a ouvert la voie à la signature du **1^{er} C2D**, à Abidjan, le 1^{er} décembre 2012, pour un montant de **630 millions EUR (soit 413,25 Mds FCFA)** engagés pour la période allant de 2012 à 2015. Un **2^{ème} C2D** de **1,125 milliard EUR (soit 738 Mds FCFA)**, a été conclu à Paris, le 3 décembre 2014, pour une durée de six (6) ans, de 2014 à 2020. Le **3^{ème} et dernier C2D** a été signé le 27 octobre 2021, à Paris pour un montant de **1,144 milliard EUR (soit 750,77 Mds FCFA)**.

b. CHAMPS D'INTERVENTION DU C2D

Le 1^{er} C2D a couvert six (6) secteurs de concentration et trois (3) secteurs transversaux. Quant au 2^{ème} C2D, il concerne tous les secteurs du 1^{er} C2D avec en plus les thématiques de développement rural et de sécurité. Enfin, le 3^{ème} C2D reprend l'ensemble des champs des deux premiers, à l'exception des infrastructures et de la sécurité, et ajoute les thématiques de gouvernance financière et d'Industrie Culturelle et Créative. Il convient de relever que le 3^{ème} C2D apporte, comme nouvelle activité, le financement d'appuis budgétaires sectoriels.

c. GOUVERNANCE

La gouvernance du C2D s'articule autour de trois (03) instances :

- le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D) : présidé par le Premier Ministre ivoirien, en présence des Ministres ivoiriens en charge de l'Economie et des Finances, du Budget et du Plan et du Développement, de l'Ambassadeur de France et des sociétés civiles ivoirienne et française. Le COS-C2D a pour mission d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources C2D, de veiller à leur bonne exécution et de suivre les résultats obtenus ;
- le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D) : instance franco-ivoirienne chargée d'assurer la coordination entre les autorités ivoiriennes et françaises impliquées dans la préparation et la mise en œuvre du C2D. Outre le suivi technique et administratif des opérations du C2D, le CTB-C2D est chargé d'examiner et approuver les programmes éligibles au financement C2D au stade de leur identification. Il est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ivoirien ;
- le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) : structure permanente placée auprès du Premier Ministre, organe de coordination nationale et d'animation des unités opérationnelles du C2D. Il a pour mission, entre autres, de produire les rapports d'activités périodiques et de suivi/évaluation du C2D à l'attention du CTB-C2D et du COS-C2D.

L'AFD est l'opérateur technique qui suit la mise en œuvre des projets pour le compte de la partie française.

Outre ces instances, la mise en œuvre est confiée aux ministères techniques sectoriels qui sont appuyés par des structures opérationnelles que sont les Unités de Coordination de Projet (UCP-C2D), les Cellules de Suivi de Projets (CSP-C2D) et des structures techniques à qui il est parfois déléguée la maîtrise d'ouvrage des projets.

II – CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA MISSION

Il a été créé, par arrêté numéro 220/MPMEF/DGTCP/DEMO du 03/10/2014, une régie auprès du ST-C2D (la Régie), dans le but de couvrir les rémunérations des Agents Comptable et Contrôleurs Financiers des CSP, du personnel d'appui du ST-C2D, des menues dépenses et des dépenses urgentes. La Régie est alimentée par les produits des rémunérations du compte séquestre du C2D logé à la BCEAO et reversé dans le compte intitulé Appui au Pilotage, ouvert à l'Agence Comptable Centrale des Dépôts.

Le ST-C2D a en charge la gestion du compte Appui au Pilotage pour d'assurer une mise en œuvre satisfaisante du C2D, en finançant des appuis ponctuels en lien avec l'exécution des projets.

Les présents termes de référence (Tdrs) ont pour objet le recrutement **d'un/une Spécialiste en Passation de Marchés** dans le cadre de la gestion des dépenses liées à la Régie.

III - MANDAT ET RESPONSABILITES

Sous la responsabilité de Madame la Coordinnatrice du ST-C2D, le/la Spécialiste en Passation de Marchés pour la Régie (SPM-Régie) conduira l'ensemble des activités de passation de marchés des dépenses de la Régie et celles que voudra lui confier Madame la Coordinnatrice du ST-C2D.

A cet effet et conformément au manuel de procédures du C2D, le **SPM-Régie** a pour principales missions :

A- La mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant :

- 1- la planification et suivi des opérations de passation des marchés ;
- 2- l'élaboration et l'exécution et l'actualisation du Plan de Passation de Marchés du ST-C2D ;
- 3- l'analyse des écarts entre les réalisations et le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- 4- l'élaboration des rapports en lien avec ses activités ;
- 5- l'archivage des dossiers de passation des marchés qui inclura, pour chaque marché, tous les documents relatifs à ce marché et les documents relatifs aux paiements.

B- Le contrôle qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément :

- 1- le suivi, auprès des services techniques bénéficiaires ou du ST-C2D, la rédaction des termes de référence (TDR) de service de consultants et des spécifications techniques des biens et travaux ;
- 2- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions ;
- 3- le lancement des appels d'offres ;
- 4- la réception, l'ouverture, l'évaluation et le jugement des offres;
- 5- la formulation de réponses aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- 6- la rédaction des correspondances à adresser aux prestataires ;
- 7- le contrôle qualité des contrats et conventions.

C- La participation à toute autre activité du ST-C2D:

Sous la supervision de Madame la Coordinnatrice du ST-C2D, le SPM-Régie apportera une assistance sur tout autre dossier autant que de besoin.

IV - PROFIL DU CANDIDAT : QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

Le (la) **SPM-Régie** à recruter doit :

- 1- Être titulaire d'un diplôme supérieur (**BAC + 4**) en sciences juridiques, sciences sociales, logistique ou tout autre diplôme équivalent ;
- 2- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle, dont deux (2) ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité Spécialiste en Passation des Marchés ;
- 3- Avoir une expérience professionnelle de deux (02) ans au moins dans le processus de passation de marchés des projets financés par les Bailleurs de Fonds (AFD, Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, PNUD, etc.) ;
- 4- Avoir une bonne connaissance des procédures ivoiriennes en matière de passation des marchés ;

- 5- Avoir une bonne connaissance de l'environnement des projets de développement, notamment celui des projets C2D ;
- 6- Maîtriser l'utilisation des logiciels de passation, et des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, internet Explorer, et autres outils de communication) ;
- 7- Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

V - DUREE ET EVALUATION DE LA MISSION

Le contrat du SPM-Régie, est d'un (1) an renouvelable, après évaluation satisfaisante. Les performances du SPM-Régie seront évaluées annuellement par Madame la Coordinatrice du ST-C2D, sur la base d'un contrat de performance. L'évaluation de la performance du SPM-Régie sera faite dès les six (6) premiers mois du contrat, par la suite, les évaluations se feront annuellement et serviront de base au renouvellement.

VI - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- 1- Une lettre de motivation démontrant l'aptitude du candidat à assumer le poste ;
- 2- Un curriculum Vitae détaillé certifié sincère ;
- 3- Des copies conformes du ou des diplôme (s) requis, certificats et attestations de formation ;
- 4- Copies des attestations de travail (ou toute autre pièce justificative) ;
- 5- des références d'au moins trois personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contact.

VII - DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être adressés à Madame la Coordinatrice du ST-C2D, sous pli fermé portant la mention :

*Confidentiel - Candidature au poste du
Spécialiste en Passation de Marchés de la Régie auprès du ST-C2D*

Les dossiers doivent être déposés en un **original et quatre (4) copies** dans les **Nouveaux locaux du Secrétariat Technique du C2D, sis à Abidjan, Cocody Saint Jean, Feu du Lycée Classique, au plus tard le Mercredi 04 janvier 2023, à 17h00, heure locale.**

Pour tout renseignement, veuillez contactez (aux heures ouvrables) :

Monsieur SANGARE Sékou, Responsable Passation de Marchés Secrétariat Technique du C2D

De 8h30 à 17h00

Téléphone : (+225) 27 22 518 343

Mobile : (+225) 01 42 80 48 48

Email : sangaresekou1@yahoo.fr

NB : Les candidatures reçues par voie électronique ne seront pas examinées.

VIII- PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de recrutement sera conduite conformément aux procédures en vigueur sur les projets C2D.

Le recrutement s'effectuera par appel à candidatures et comportera deux (2) phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;
- Une phase d'entrevues des candidats présélectionnés sur la liste restreinte.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'entrevue sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail

- (i) Les candidatures par e-mail ne seront pas acceptées.**
- (ii) Tout dépôt de dossier de candidature devra impérativement être enregistré sur la fiche de réception des dossiers disponibles au Secrétariat du Projet.**
- (iii) Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.**
- (iv) Seuls des candidats présélectionnés seront contactés pour la phase des entrevues.**
- (v) L'utilisation du genre masculin dans le présent avis de recrutement a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Il désigne autant le genre Masculin que le genre Féminin.**